



Fiche de données de sécurité

FIRE RETARDANT ADDITIVES

SpaceRite® S-3

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006
RÈGLEMENT DE LA COMMISSION (UE) n° 2015/830

Date d'émission : 21/04/2020
Date d'impression : 21/04/2020

Numéro de révision: 1.3
Page 1 de 12

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : SpaceRite® S-3

Substance pure/mélange Substance

Nom chimique	Numéro CAS	N° CE	Numéro d'enregistrement REACH	Règlement CLP (CE 1272/2008)	TSCA : États-Unis	% massique
L'hydroxyde d'aluminium	21645-51-2	244-492-7	01-2119529246-39-0016	Non classé	A	100

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée ignifugeant supprimeur de fumée

Utilisations déconseillées Aucun(e) connu(e).

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : J.M. Huber Corporation
3100 Cumberland Boulevard, Suite 600
Atlanta, GA 30339 USA
Tel: +1 678 247-7300

MARTINSWERK GmbH
Kölner Strasse 110
50127 Bergheim
Germany
Tel. : +49-2271-90.22.78
Fax. : +49-2271-90.27.17

E-mail hubermaterials@huber.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence CHEMTREC: 1 +800-424-9300 ou 1 +703-527-3887 International

Numéro de téléphone du centre antipoison Centre anti-poison national FR: +33.(0)1.45.42.59.59 (Centre anti-poison français: ORFILA)
CH: +41 44 251.51.51 (Centre suisse d'information toxicologique)
Anti-Poison belge)

SECTION 2 : Identification des dangers

Fiche de données de sécurité

SpaceRite® S-3

Date d'émission : 21/04/2020
Date d'impression : 21/04/2020

Numéro de révision: 1.3
Page 2 de 12

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement CLP (CE 1272/2008) Non classé

Identification des dangers

Danger physique Non classé

Dangers pour la santé Non classé

Danger pour l'environnement Non classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Symboles/pictogrammes Aucun(e)

Mention d'avertissement Aucun(e)

Mentions de danger Aucun(e)

Conseils de prudence

Prévention Respecter les règles de bonnes pratiques d'hygiène industrielle
Se laver les mains soigneusement après manipulation

Intervention EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon

Stockage Conserver dans un endroit sec
Conserver à l'écart des matières incompatibles

Élimination L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.

Informations supplémentaires : Aucun(e).

2.3. Autres dangers Aucune information disponible.

SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Substance

Nom chimique	Numéro CAS	N° CE	Numéro d'enregistrement REACH	Règlement CLP (CE 1272/2008)	Annexe	TSCA : États-Unis	% massique
L'hydroxyde d'aluminium	21645-51-2	244-492-7	01-2119529246-39-0016	Non classé	--	A	100

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux	En cas de doute ou de symptômes, consulter un médecin. Vérifier que le personnel médical est conscient des substances impliquées et prend les mesures de protection individuelles appropriées.
Contact oculaire	En cas de contact oculaire, retirer les lentilles de contact et rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
Contact cutané	Laver abondamment à l'eau et au savon.
Inhalation	S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
Ingestion	Rincer abondamment la bouche avec de l'eau.
Danger par aspiration	Voie d'exposition peu probable.
Notes au médecin	Traiter les symptômes.
4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés	Les signes et symptômes peuvent inclure toux, respiration laborieuse, étouffement et difficultés respiratoires.
4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires	Le traitement doit être symptomatique et palliatif.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Jet d'eau (brouillard). Mousse. Agent chimique sec. Dioxyde de carbone (CO2).

Moyens d'extinction déconseillés

Aucun(e) connu(e).

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucun(e) connu(e).

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les sapeurs-pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection chimique.

Mesures de lutte contre l'incendie

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Éviter la formation de poussières. Maintenir à distance le personnel non autorisé.
Pour les non-secouristes	Maintenir à distance le personnel non autorisé.
Pour les secouristes	Maintenir à distance le personnel non autorisé. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.
6.2. Précautions pour la protection de l'environnement	Éviter les ruissellements vers les cours d'eau et les égouts.
6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	Déversement important : Ne pas balayer les poussières à sec. Humidifier les poussières avant de les balayer ou récupérer les poussières avec un aspirateur Petit déversement: Aspirer ou balayer la matière et la placer dans un récipient pour élimination
6.4. Référence à d'autres sections	Section 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle. Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Minimiser la génération et l'accumulation de poussières Mettre en place une ventilation par aspiration localisée Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité
7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	Conserver à l'écart des matières incompatibles Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité
7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	ignifugeant.

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

L'hydroxyde d'aluminium
ACGIH

TLV/TWA 8-hr: 1 mg/m³ (respirable fraction)

Fiche de données de sécurité SpaceRite® S-3

Date d'émission : 21/04/2020
Date d'impression : 21/04/2020

Numéro de révision: 1.3
Page 5 de 12

OSHA	TWA: 15 mg/m ³ Total Dust 5 mg/m ³ Respirable Dust
NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)	TWA: 5 mg/m ³ (respirable dust); 10 mg/m ³ TWA (total dust)
France	Not established (Non établi)
France	Not established (Non établi)
Russie	6 mg/m ³ TWA (aerosol)
Suisse	TWA: 3 mg/m ³
Royaume-Uni	10 mg.m-3 (inhalable); 4 mg.m-3 (respirable)

Procédures de surveillance recommandées Consulter également les documents de lignes directrices nationales pour plus d'informations sur les procédures de surveillance recommandées

Valeurs limites biologiques : Aucun(e)

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Consommateur – orale, long terme – locale et systémique 4.74 mg/kg pc/jour
Travailleur – inhalation, long terme – locale et systémique 10.74 mg/m³

Concentration prévisible sans effet (PNEC) Aucune information disponible

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures techniques Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées
Appliquer une norme satisfaisante de ventilation contrôlée (10 à 15 renouvellements d'air par heure)

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches.

Protection de la peau et du corps Porter un vêtement de protection approprié.

Protection des mains Porter des gants imperméables pour toute opération susceptible d'entraîner un contact prolongé ou répété avec la peau.

Protection respiratoire Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

Protection respiratoire En cas de concentrations supérieures aux limites d'exposition, les travailleurs doivent utiliser les respirateurs homologués correspondants

Dangers thermiques Aucun(e) connu(e).

Mesures d'hygiène Suivre les recommandations générales en matière d'hygiène considérées comme de bonnes pratiques sur le lieu de travail
Le travailleur doit se laver quotidiennement à la fin de chaque poste, et avant de manger, de boire, de fumer, etc

Date d'émission : 21/04/2020
Date d'impression : 21/04/2020

Numéro de révision: 1.3
Page 6 de 12

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Éliminer conformément aux réglementations locales

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect:

État physique	Poudre
Couleur	Blanc
Odeur	Inodore
Seuil olfactif	Aucune information disponible
pH :	8.4 - 10.2 5% Eau suspension
Point de fusion/point de congélation	ca 300 °C / 572 °F (1013 kPa)
Point d'ébullition initial	5396 °F (2980 °C) 101,3 kPa
Point d'éclair :	Sans objet.
Taux d'évaporation	Sans objet.
Inflammabilité (solide, gaz)	Sans objet
Limite supérieure d'inflammabilité:	
Limite inférieure d'inflammabilité	
Pression de vapeur	Sans objet
Densité de vapeur	Sans objet
Densité relative	2.4 g/cm ³ , 20° C
Hydrosolubilité	Insoluble
Solubilité dans d'autres solvants	Aucune information disponible
Coefficient de partage	Aucune information disponible
Température d'auto-inflammabilité	Sans objet
Température de décomposition	392 °F (200 °C)
Viscosité	Sans objet.
Propriétés explosives	Aucun(e)
Propriétés comburantes	Sans objet
Teneur en COV (%)	Sans objet

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Aucun(e)
10.2. Stabilité chimique	Stable dans les conditions normales
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Aucun(e) dans des conditions normales de transformation

**Fiche de données de
sécurité
SpaceRite® S-3**

Date d'émission : 21/04/2020
Date d'impression : 21/04/2020

Numéro de révision: 1.3
Page 7 de 12

10.4. Conditions à éviter Matières incompatibles

10.5. Matières incompatibles Acides forts

10.6. Produits de décomposition dangereux Aucun(e) connu(e)

SECTION 11 : Informations toxicologiques

Informations générales Il est conseillé aux utilisateurs de se référer aux Limites d'exposition professionnelle nationales ou à toute autre grandeur équivalente.

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation	Ne pas respirer les poussières L'inhalation de poussières à concentration élevée peut provoquer une irritation du système respiratoire
Peau	Le contact avec les poussières peut provoquer une irritation mécanique ou un dessèchement de la peau
Yeux	En cas de contact avec les yeux, les poussières peuvent provoquer une irritation mécanique
Ingestion	L'ingestion n'est pas une voie d'exposition probable
Danger par aspiration	Voie d'exposition peu probable.

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

L'hydroxyde d'aluminium

DL50 par voie orale	> 2000 mg/kg Rat
CL50 par inhalation	Rat > 2.3 mg/l (Al ₂ O ₃) Aérosol Concentration maximale pouvant être atteinte
CIRC	Non répertorié

Toxicité aiguë	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité chronique	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Effets chroniques	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Sensibilisation respiratoire	Aucune information disponible
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Non irritant Lapin
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Non irritant Lapin

Fiche de données de sécurité

SpaceRite® S-3

Date d'émission : 21/04/2020
Date d'impression : 21/04/2020

Numéro de révision: 1.3
Page 8 de 12

Sensibilisation cutanée	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis N'est pas un sensibilisant cutané Cobaye
Mutagénicité	in vitro Non génotoxique dans les systèmes cellulaires de bactéries et de mammifères. in vivo Mutagénicité: Essai du micronoyau Rat Négatif (poids approximatif de l'échantillon)
Mutagénicité sur les cellules germinales	Aucune information disponible.
Effets sur la reproduction	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique	Non classé.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée	Aucune information disponible.
Informations sur les mélanges et informations sur les substances	Aucune information disponible

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1. Écotoxicité	N'est pas considérée comme nocif pour les organismes aquatiques.
<u>L'hydroxyde d'aluminium</u> Classification allemande WGK (AwSV)	5220 WKG: nwg
12.2. Persistance et dégradabilité	Les méthodes de détermination de la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.
12.3. Potentiel de bioaccumulation	Bioaccumulation peu probable.
Coefficient de partage	Aucune information disponible
Facteur de bioconcentration (BCF)	Indisponible.
12.4. Mobilité dans le sol	Aucune information disponible.

Date d'émission : 21/04/2020
Date d'impression : 21/04/2020

Numéro de révision: 1.3
Page 9 de 12

- 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB** Cette substance ne répond pas aux critères de classification des substances PBT ou vPvB.
- 12.6. Autres effets néfastes** Aucune information disponible

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

- Méthodes d'élimination** L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.
- Emballages contaminés** Emporter les récipients vides jusqu'à un site homologué de manipulation des déchets pour recyclage ou élimination.
- Codes de déchet** Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé

L'hydroxyde d'aluminium

- Catalogue européen des déchets** 060299.
- Classification allemande WKG (AwSV)** 5220 WKG: nwg

SECTION 14 : Informations relatives au transport

Mode de transport (routier, maritime, aérien, ferroviaire)

- | | |
|------------------------|----------------|
| TDG -Canada | Non réglementé |
| DOT, États-Unis | Non réglementé |
| ADR | Non réglementé |
| RID | Non réglementé |
| ADN | Non réglementé |
| IATA | Non réglementé |
| IMDG/IMO | Non réglementé |
| OACI | Non réglementé |

14.1. Numéro ONU Aucun(e)

14.2. Nom d'expédition des Nations unies Aucun(e)

HUBER

**Fiche de données de
sécurité**
SpaceRite® S-3

Date d'émission : 21/04/2020
Date d'impression : 21/04/2020

Numéro de révision: 1.3
Page 10 de 12

14.3. Classe(s) de danger pour le transport **Aucun(e)**

14.4. Groupe d'emballage **Aucun(e)**

14.5. Dangers pour l'environnement **Non**

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur **Sans objet**

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC **Sans objet**

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Inventaires mondiaux

Substance pure/mélange **Substance**

Nom chimique	Numéro CAS	N° CE	Numéro d'enregistrement REACH	Australie (AICS)	Canada (DSL)	Chine (IECSC)	Japon	Corée du Sud (KECL)	Mexique	Nouvelle-Zélande	Philippines (PICCS)	Taiwan	TSCA : États-Unis
L'hydroxyde d'aluminium	21645-51-2	244-492-7	01-211952 9246-39-0 016	Y	Y	Y	(1)-17 (ENCS); ISHL	KE-00980	Y	Y	Y	Y	A

Légende X / Y: Est conforme ; A: Actif ; - / N: Exempté(e)(s) / Non répertorié

Allemagne

N'est pas considérée comme nocif pour les organismes aquatiques

L'hydroxyde d'aluminium

Classification allemande **WGK** 5220 **WKG**: nwg
(**AwSV**)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été mise en œuvre pour cette substance

SECTION 16 : Autres informations

Motif de la révision

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006 & RÈGLEMENT DE LA COMMISSION (UE) n° 2015/830

Date d'émission : 21/04/2020
Date d'impression : 21/04/2020

Fiche de données de sécurité

SpaceRite® S-3

Date d'émission : 21/04/2020
Date d'impression : 21/04/2020

Numéro de révision: 1.3
Page 11 de 12

Numéro de révision: 1.3

Préparée par Huber Engineered Materials Global Regulatory Affairs
email: regulatory.affairs@huber.com.

Règlement CLP (CE 1272/2008) Non classé

Étiquetage

Symboles/pictogrammes Aucun(e)

Mention d'avertissement Aucun(e)

Mentions de danger Aucun(e)

Conseil en matière de formation Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité

Abréviations et acronymes

Centre international de recherche sur le cancer (CIRC)
Association internationale du transport aérien (IATA)
Code maritime international de transport des matières dangereuses (IMDG)
International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)
Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT), statut et classification
EPA SARA Titre III Section 312 (40 CFR 370) Classification des dangers
DOT (Department of Transportation, États-Unis)
OSHA (Agence fédérale d'hygiène et de sécurité professionnelles du Département du travail des États-Unis)
TWA - Time-Weighted Average (Moyenne pondérée en temps)
Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (CLP) (CE 1272/2008)
EPI - Équipement de protection individuelle
NIOSH - Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis
TMD (Transport des marchandises dangereuses), Canada
CERCLA (Loi de responsabilité environnementale et de réponse compensatoire exhaustive des États-Unis)
Quantité à déclarer (RQ), (RQ/% dans le mélange)
STEL - Short Term Exposure Limit (Limite d'exposition à court terme, États-Unis)
TLV® - Threshold Limit Value (Valeur limite d'exposition, États-Unis)
Niveau dérivé sans effet (DNEL)
SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :
Transport terrestre (ADR/RID)
Demande biochimique en oxygène (DBO)
Demande chimique en oxygène (DCO)
OACI (aérien)
(IMDG) Code maritime international de transport des matières dangereuses
Appareil respiratoire autonome en pression positive
Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Système général harmonisé (SGH)

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité

HUBER

**Fiche de données de
sécurité**
SpaceRite® S-3

Date d'émission : 21/04/2020
Date d'impression : 21/04/2020

Numéro de révision: 1.3
Page 12 de 12